



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Article 1 : Présentation des parties

Le présent contrat de prestations de services (ci-après le « Contrat ») régit les relations contractuelles entre :

- le Client (ci-après le « Client »), à savoir un consommateur
- le Prestataire (ci-après le « Prestataire »), à savoir Véronique CAPACCIO, infirmière diplômée d'Etat en 2004, praticienne en naturopathie et conseillère phyto-aromathérapie, exerçant en micro entreprise sous la raison sociale «Véronique CAPACCIO Naturopathe», société enregistrée sous le numéro SIRET 984 301 960 00014 et dont le siège social se situe au 5 rue du muehlrhein 67760 Gamsheim

Mme Véronique Capaccio est titulaire :

- D'un Diplôme d'Etat d'Infirmier, qu'elle a validé en 2004 après avoir suivi une Formation de trois ans à l'IFSI des Hôpitaux universitaires de Strasbourg.
- D'une Certification de Conseillère en plantes médicinales et aromathérapie, validé en 2021 à l'Ecole PLANTASANTE d'OBERNAI (67).
- D'une Certification de Praticienne en Naturopathie, délivrée en novembre 2023, après avoir suivi deux ans de formation au sein de l'Ecole PLANTASANTE à OBERNAI (67)

Mme Véronique Capaccio est adhérente au Syndicat des Professionnels de la Naturopathie.

Téléphone : 06 65 40 61 40 – Email : capaccio.veronique@gmail.com

Les parties sont dénommées individuellement une « Partie » ou collectivement les «Parties».

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à tous les SERVICES qui sont réservés par le CLIENT via téléphone au 06 65 40 61 40 ou de vive voix ou via mon produit être ou lors d'un précédent rendez-vous.

La prise de rendez-vous implique l'adhésion du CLIENT aux présentes CGV et leur acceptation sans réserve.

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre le PRESTATAIRE et le CLIENT.

Aucune condition particulière autre que celles du PRESTATAIRE ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du PRESTATAIRE, prévaloir sur les présentes CGV.

3. Prestations

Le PRESTATAIRE propose des consultations de naturopathie (bilans ou suivis) des séances de réflexologie plantaire, et des ateliers pour des particuliers, à domicile ou en visioconférence via l'espace.

Après réservation d'un rendez-vous de consultation, le PRESTATAIRE envoie un lien sécurisé par mail au CLIENT pour accéder à son espace personnel. Sur cet espace personnel, le CLIENT valide les CGV ainsi que le consentement pour le recueil des données de santé avant d'accéder à son compte.

Il est explicitement précisé que le PRESTATAIRE n'est ni un professionnel de santé (médecin), ni un professionnel à usage de titre (psychologue, psychothérapeute). Sans visée thérapeutique, les prestations proposées par le PRESTATAIRE relèvent des Pratiques de Soins Non Conventionnelles (PSNC).

Les conseils d'hygiène et de qualité de vie proposés par le PRESTATAIRE ne sont pas une ordonnance et ne prétendent à aucun traitement de maladie. Le PRESTATAIRE intervient en complément (jamais en remplacement) de la médecine conventionnelle. Si un médecin a prescrit précédemment des médicaments ou des soins, lui seul est habilité à modifier sa prescription. Important : ne jamais abandonner un traitement médical en cours sans l'avis de son médecin traitant.

En cas de traitement médical, de grossesse ou d'allaitement, il est conseillé de demander l'avis de son médecin avant de prendre un complément alimentaire.

En cas de symptômes gênants suite à la prise d'un complément alimentaire, il est conseillé de stopper le complément et de consulter son médecin.

Il est également explicitement précisé que le PRESTATAIRE ne propose pas de massage médical, d'ostéopathie ou de kinésithérapie mais, éventuellement, des massages bien-être ou de la réflexologie plantaire, sans visée thérapeutique ou érotique.

Les prestations proposées par le PRESTATAIRE ne peuvent donner droit à aucun remboursement de la part de l'Assurance Maladie. Le PRESTATAIRE est soumis à une obligation de moyens et non de résultat. Dans la limite de ses capacités, de la loi et de la

déontologie, il met tout en œuvre pour parvenir à la réussite de sa mission. Si l'objectif donné par le client n'est pas atteint, il n'engage toutefois pas sa responsabilité de PRESTATAIRE. En conséquence, le versement de la rémunération est indépendant du résultat de la prestation. En outre, le CLIENT s'engage à mettre à disposition tous les moyens nécessaires pour faciliter la réalisation du SERVICE qu'il a choisi.

4. Tarifs et règlement

Le bilan de naturopathie s'élève à 70 € et dure de 1h30 à 2 heures.

Le suivi de naturopathie s'élève à 50€ et dure 45 minutes à 1 heure.

La séance de réflexologie plantaire s'élève à 40 € et dure 45 minutes.

Le règlement se fait soit le jour de la prestation en totalité, soit en acompte ou en totalité au moment de la réservation du rendez-vous via mon produit bien être.

Le paiement du forfait « 1 Bilan + 2 suivis » d'un montant de 160 € (valable 6 mois à compter de la date d'achat) est à effectuer, dans sa totalité, à l'issue du premier RDV (Bilan de vitalité).

Une fois souscrit, ce forfait nominatif ne peut pas être remboursé, ni être transmis à une tierce personne. A noter que sa période de validité ne peut pas être prolongée (sauf cas de force majeure ou accord écrit entre les deux parties).

Les paiements sont acceptés par espèces, par chèque ou carte bancaire.

5. Annulation et report de rendez-vous

Toute annulation ou report de rendez-vous doit être signalé au moins 24 heures avant le début de la consultation prévue.

En cas de non-respect de ce délai, le praticien se réserve le droit de facturer au client le montant de la prestation prévue.

6. Droit de rétractation

Conformément au Code de la consommation, le CLIENT est informé que des dispositions légales sont applicables pour les SERVICES dispensés en dehors du Cabinet (ex : au domicile du CLIENT) ou via Internet ou via téléphone.

L'article L.221-18 du Code de la consommation précise que « le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer

son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L.221-23 à L.221-25. »

Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat. Le délai court à compter du jour de la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 221-18, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement.

7. Responsabilité

Le praticien s'engage à fournir des prestations de qualité conformes aux attentes du client.

Toutefois, le praticien ne saurait être tenu pour responsable des résultats obtenus par le client suite à la consultation.

8. Confidentialité

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives (nom, prénom, téléphone, courriel et adresse) qui sont demandées au CLIENT par le PRESTATAIRE sont nécessaires à la prise de rendez-vous et sont exclusivement destinées à la gestion des CLIENTS par le PRESTATAIRE.

Sur support informatique, ou manuscrite les informations collectées durant l'exécution des PRESTATIONS sont exploitées puis conservées par le PRESTATAIRE pour une durée de 5 ans, à compter de la date du dernier RDV, afin de :

- permettre le suivi du CLIENT et lui garantir un accompagnement adapté à sa situation ;
- le recontacter pour lui envoyer, le cas échéant, ses Fiches conseils, des lettres d'informations ou toute autre communication entre le PRESTATAIRE et le CLIENT.

Il peut s'agir d'antécédents médicaux, de traitements en cours, de situation personnelle ou professionnelle, de suivis thérapeutiques, etc. Ce dossier confidentiel permet la continuité de l'accompagnement du CLIENT et son adéquation à ses besoins et demandes. Seul le PRESTATAIRE a accès aux informations figurant dans ce dossier.

Le PRESTATAIRE s'oblige au secret professionnel, sans limite de durée.

Les informations collectées ne sont ni échangées, ni transférées, ni cédées, ni vendues à aucun tiers.

Le PRESTATAIRE prend toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données EU-RGPD (UE) 2016/676 du 27 avril 2016, le CLIENT dispose d'un droit d'accès et d'interrogation, de rectification, à l'effacement, d'opposition aux données personnelles le concernant.

Le CLIENT peut à tout moment, manifester ses droits en prenant contact avec le PRESTATAIRE en lui adressant une demande écrite par courriel à l'adresse suivante :

capaccio.veronique@gmail.com

En cas de non-réponse de la part du PRESTATAIRE dans un délai de 30 jours, le CLIENT peut saisir une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés(CNIL) (www.cnil.fr).

9. Propriété intellectuelle

Le praticien reste propriétaire de l'ensemble des contenus et documents fournis au client dans le cadre de la prestation.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments des supports papiers ou informatiques fournis au CLIENT par le PRESTATAIRE, et notamment son logo et sa charte graphique, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, sont interdites, sauf autorisation écrite préalable du PRESTATAIRE.

En aucune façon les documents remis au CLIENT ne pourront être redistribués, gratuitement ou non, cédés à des tiers, réutilisés ou publiés sans l'accord écrit préalable du PRESTATAIRE.

10. Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du contrat, sera soumis, à défaut de règlement amiable, par la partie la plus diligente, aux juridictions françaises compétentes. Selon l'article L612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que « tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet

effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation ».

A ce titre le PRESTATAIRE propose au CLIENT, dans le cadre de litiges qui n'auraient pas trouvé résolution de manière amiable, la médiation d'un médiateur de la consommation, dont les coordonnées sont les suivantes : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION.

En cas de litige, il est possible de déposer une réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION

- 23, rue Terrenoire

42100 SAINT ETIENNE.

Il est rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice.

À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

11.Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française, conformément au II de l'article L. 441-10 du Code de commerce.

En signant les présentes conditions générales de vente, le client reconnaît avoir pris connaissance de leur contenu et les accepte sans réserve.